

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ctique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1247 Société : 115205
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : HAMDI AHMED
 Date de naissance : 21-12-1947
 Adresse : Casa
 Tél. : 06 628 16 41 5 Total des frais engagés : 2771,50 Dhs Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A215 /2019

Cadre réservé au Médecin

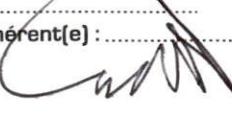
Cachet du médecin :
Dr. Louna AHAYAK
OPHTHALMOLOGISTE
 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
 Al Amal, Etage N° 2 - Casablanca

Date de consultation :/...../.....
 Nom et prénom du malade : HAMDI Ahmed Age :
 Tél: 05 22 95 12 89
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Affection d'Alzheim
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :/...../.....

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 AVR 2022	Ca	80	DR. LOUBNA EL YAR OPHTALMOLOGISTE 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Aman, Etage N° 2 - Casablanca Tél: 05 20 20 10 20	DR. LOUBNA EL YAR OPHTALMOLOGISTE 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Aman, Etage N° 2 - Casablanca Tél: 05 20 20 10 20

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE HOSPITALIERE DE LA CHASSELAINNE N° 22295 Tél. 02 33 15 37</i>	18/04/22	231,50
<i>PHARMACIE HOSPITALIERE DE LA CHASSELAINNE N° 22295 Tél. 02 33 15 37</i>	19/05/22	2240,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d...

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTALMOLOGISTE

Specialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex Médecin a l'hôpital 20 Aôut Casablanca
Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le: 17/04/22

HANZI
30,10

1) Maxidrol 5ml
22,40

2) Maxidrol pommade ophtal.
179,00

3) gommier fin
Nette x 37. 15
231,50

Hygiène des yeux

Lot. Sotla NAMIE
Sotla NAMIE
Dr. Loubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE

235, Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal-Im. "A" App. N°5- 2ème étage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89

الدكتورة لبني خيار بنجلون

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة الحول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

رخصة السياقة

الدار البيضاء في:

Almed



6 118001 070398
Laboratoires Sotla Bouskoura
Maxidrol collyre, 5 ml
AMM Maroc N°54/DMP/21/NCV
PPV : 30,10 DHS



6 118001 070404
Laboratoires Sotla Bouskoura
Maxidrol pommade ophtal., 3,5 g
A.D.S.P. Maroc N° 14/DMP/21/NCI
PPV : 22,40 DHS

235, شارع يعقوب المنصور - 1- قامة الإنفال - عمارة A شقة رقم 5 الطابق الثاني الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 95 12 89

Euro médic
Distributeur Exclusif

PPC : 179,00 DH TTC

Chaque récipient unidose contient 0,4 ml de solution: carboxyméthylcellulose sodique à 0,5 %, hyaluronate de sodium à 0,1 %, glycérine à 1,0 %, érythritol, L-carnitine



Attention : lire le mode d'emploi

Précautions :

- Conserver à température ambiante
- Tenir hors de la portée des enfants
- Utiliser l'unidose une seule fois puis la jeter

OPTIVE FUSION™ UD : une composition unique pour une protection durable, plus de confort et un soulagement immédiat des symptômes de l'œil sec.

OPTIVE FUSION UD 30 x 0,4 mL



5 015007 208132 >

30 récipients unidoses de 0,4 ml

Sans conservateur
UD (Unidose)

FUSION

optive

Allergan

94515MA

Allergan

optive
FUSION™

UD (Unidose)

Sans conservateur



30 récipients unidoses de 0,4 ml

-CABINET D'OPHTALMOLOGIE-

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le :

18704122

الدكتورة لبني خاربنجلون

الطب الكندي | اختصاصية في أمراض وحرارة العيون

اللزر - فحص الشبكية بالأشعة

جراحة المholm - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبية ساقية مستشفى 20 غشت

رخصة المسافة

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT +0,50 (-97, 23°)
 OEIL GAUCHE -0,50 (-1, 120°)

New in Early History

ADDITION VISION DE PRES

2011

$$+ 2, \mathcal{N} \quad \text{---}$$

Dr. LOUBNA KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235 Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 Casablanca
Tél. 05 22 95 12 89

235 شارع يعقوب المنصور إقامة الأنفال - عمارة A شقة رقم 5 - الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 95 12 89
235, Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal - Im «A», App. 5 - 2ème Etage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89

OPTIQUE 2002

OPTICIEN

75, Rue d'Auvergne
(Maârif) Casablanca
R.C. : 199.140
Patente. : 35709082
Tél : 0522 25 47 39

Ordonnance de Mr le Docteur

Le 01/05/22

FACTURE N° 000940

Mr. HAMDI
AHMED
KHAYAR

N° Nomenclature
correspondant à la
prescription

Loin $\begin{cases} \text{O.D.} = 11407 \\ \text{O.G.} = 11407 \end{cases}$

DF $\begin{cases} \text{O.D.} = \\ \text{O.G.} = \end{cases}$

Près $\begin{cases} \text{O.D.} = 11407 \\ \text{O.G.} = 11409 \end{cases}$

FOURNITURES :

Montures : L

110.00 + 300.00 = 410.00

Verres : ORGANIQUE AR

385.00 x 2 = 770.00

Etuis : ORGANIQUE AR

385.00 x 2 = 770.00

TOTAL =

990.00

La présente Facture arrêtée à la somme de

Maroc Optique 2002
Casablanca

OPTION 2002

OPTICIEN

75, Rue d'Auvergne

Maârif - R.C. : 199.140

Tél : 05.22.25